

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le **10 septembre 2012** à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Justin Chabot, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence de la pro-mairesse, Mme Colette Gagnon. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot de la pro-mairesse

Mme Gagnon souhaite rappeler aux citoyens la tenue de la traditionnelle Balade Gourmande les 29 et 30 septembre prochain ainsi que les 6 et 7 octobre. Plusieurs producteurs de St-Albert y participent à chaque année.

2012-131 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que l'ordre du jour du 10 septembre 2012 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-132 Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 août 2012

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 août 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-133 Approbation des comptes pour la période du 27 août au 10 septembre 2012

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 922 à 953

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2012-134 Demande de dérogation mineure de M. Marc-Olivier Croteau, P-773 sur la rue Gaston entre les lots 773-15 et 773-20

Attendu que les frères Gaston et Jean-Guy Croteau, propriétaires, dans leur plan de vente de terrains résidentiels du Domaine Royal ont accepté une promesse d'achat de M. Marc-Olivier Croteau pour le terrain de 3083,3 mètres carrés situé sur une partie du lot 773, entre les lots 773-15 et 773-20 sur la rue Gaston;

Attendu que ce terrain est enclavé par le cours d'eau Taillon en arrière et par une branche du cours d'eau Taillon en bordure latérale, de même que par la rue Gaston en façade;

Attendu que de chaque côté de ce terrain vacant, des maisons sont bâties;

Attendu que ce terrain est non desservi par le réseau d'égout sanitaire municipal;

Attendu que comme le terrain est enclavé par des cours d'eau, la rue Gaston et les propriétés voisines de chaque côté, il n'y a aucune possibilité d'agrandir le dit terrain;

Attendu que le terrain actuel à une profondeur de 60,96 mètres et que la superficie est de 3083,3 mètres carrés;

Attendu que le *règlement de zonage 2007-08* de la Municipalité de St-Albert stipule qu'un terrain situé dans une bande riveraine doit avoir une superficie minimale de 4000 mètres carrés et une profondeur par rapport au cours d'eau de 75 mètres;

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accepte la demande de dérogation mineure de 916,70 mètres carrés sur la superficie et de 14,04 mètres sur la profondeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-135 Devis de soumissions pour le déneigement des trottoirs

Attendu que le contrat de deux ans avec l'entreprise Bussiteck inc. pour le déneigement des trottoirs est échu;

Attendu que la Municipalité a révisé son devis de soumission afin de réviser ses exigences;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert mandate Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, a demandé un appel d'offre sur invitation pour le déneigement des trottoirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-136 Demande d'autorisation de traverse de chemins publics du Club de motoneige Ardad de Drummondville pour la saison 2012-2013

Attendu que le Club de motoneige Ardad de Drummondville a fait parvenir à la Municipalité de St-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics, comme par les années passées sur le Rang 10 près d'anciennement Ferme Aiassa sur une distance de 50 mètres;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisation de traverse de chemin avec le Club de motoneige Ardad de Drummondville pour la saison hivernale 2012-2013;

Que cette demande est renouvelables à chaque année;

Que comme par les années passées, la signalisation sur les sentiers est aux frais du club de motoneige.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-137 Changement d'administrateur principal pour Loisirs St-Albert inc.

Attendu que *Loisirs St-Albert inc.* permet chaque année la tenue du terrain de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans;

Attendu que la Municipalité de St-Albert soutient financièrement cet organisme à but non lucratif afin d'assurer sa pérennité;

Attendu qu'actuellement l'administrateur unique inscrit au Registraire des entreprises pour *Loisirs St-Albert inc.* est M. Dominique Poulin;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Albert, ci-après la représentante soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la société *Loisirs St-Albert inc.* les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉQUR;

Que la soussignée, Mme Suzanne Crête, étant l'administrateur unique de la société *Loisirs St-Albert inc.*, signe et approuve les résolutions ci-dessus mentionnés. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Que ces résolutions entrent en vigueur le 10 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Je, soussigné, certifie par les présentes, approuve les résolutions ci-dessus mentionnés, et m'engage à agir comme représentante – administrateur unique de *Loisirs St-Albert inc.*

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2012-138 Envoi d'une lettre d'injonction à Mme Nancy Chauvette pour la démolition des fondations du bloc à logements incendié et la réhabilitation du terrain

Attendu que l'édifice de 7 logements de Mme Nancy Chauvette situé sur la rue Principale a été incendié le 15 janvier 2011;

Attendu que Mme Chauvette a été avisée par la Municipalité des conditions de reconstruction du bloc à logements suite à l'incendie;

Attendu que Mme Chauvette a récemment informé la Municipalité de son intention de ne pas reconstruire l'immeuble à logements;

Attendu qu'actuellement l'état des fondations et du terrain présente un risque pour la sécurité;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert mandate son avocat pour envoyer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'injonction à Mme Nancy Chauvette afin de lui exiger la démolition des fondations de l'immeuble et la réhabilitation du terrain avant le début de l'hiver 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-139 Levée de la séance du 10 septembre 2012

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la séance du 10 septembre 2012 soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Colette Gagnon, pro-mairesse

Suzanne Crête, directrice-générale
et secrétaire-trésorière